

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1920)

Heft: 2

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avis.

L'Assemblée Générale de la Caisse de secours pour les artistes suisses à pris la résolution d'accorder à titre d'essai, provisoirement et sans contribution spéciale, une cotisation en cas de maladie de 5 frs. par jour, et cela d'à partir le onzième jour de maladie, pour la durée de cent jours. Le droit d'y participer ont les artistes, membres d'une section de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses, ou d'une société qui fait partie de la Société Suisse des Beaux-Arts. Les demandes doivent être accompagnées d'un certificat de médecin sur le commencement et la durée de la maladie, et adressées au président actuel de la Caisse de secours, M. Dr. G. Schaertlin, Mythenstr. 1, Zurich.

L'Art et la Presse.

Une commission de la presse des artistes.

Nous n'avons plus de temps à perdre, nous autres artistes, si nous ne voulons pas voir se diminuer l'estime et le prix qui sont dûs à notre travail. Le sol, où nous sommes nés, est miné par des rats, soi-disant «collègues», de provenance obscure et de talent fort douteux, qui rongent les racines de notre existence, et qui s'en vont, pleins les ventres, en cachette, comme ils sont venus. Et c'est nous qui en souffrons! Où est la faute? Est-ce que nous en accuserons nos amis, qui semblent nous avoir oubliés? Non, c'est nous-mêmes que nous accuserons. Car c'est nous qui avons fermé l'œil à cette corruption qui maintenant menace notre existence: Mais nous allons éclaircir le public sur ces faux artistes qui le fournissent, l'envahissent de fatras, de bustes en plâtre, de natures mortes au-dessous de toute critique, mais mises dans des cadres «superbes» et abondants en dorure, et qui séduisent le peuple, dénué de sens critique, à entrer chez certains marchands d'art aussi corrompus que raffinés. Nous voulons nous protéger nous-mêmes, désormais, contre toute concurrence illoyale, espérant que le public se laissera persuader par les artistes qui luttent la visière ouverte. C'est que nous avons le devoir sacré de ne pas nous arrêter à créer de l'art, mais d'aller plus loin en nous manifestant son avocat le plus ardent.